



SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Maeva Aubertin Michèle Bugnet	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
1 procuration	Ghislaine Eynard a donné pouvoir à Christelle Aubertin		
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	02.12.09		
Objet :	Renouvellement de la Convention territoriale globale (CTG) /CAF/MSA 2026-2030		
Rapporteur	Christelle Aubertin		
N° Acte	9.1		

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la CNAF,

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un outil partenarial visant à renforcer le développement et l'adaptation des services et équipements aux familles.

Considérant que la Caf de Vaucluse et la commune de Caderousse souhaitent renouveler leur engagement via la CTG pour consolider et renforcer les actions sur les champs d'intervention partagés.

Considérant que la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit un plan d'actions pour la période 2026-2030, visant à développer et adapter les services et équipements aux familles, faciliter l'accès aux droits et améliorer la coordination entre les acteurs locaux ;

Considérant que les partenaires signataires s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le plan d'actions de la CTG ;

Considérant que la présente convention est conclue pour la période 01/01/2026 – 31/12/2030 ;

Considérant que la CAF de Vaucluse et la MSA apportent un soutien financier complémentaire aux services du territoire via des mécanismes de bonus, et que la commune de Caderousse maintient et ajuste sa contribution financière pour les équipements et services concernés ;

Considérant qu'une clause de revoyure est prévue pour évaluer et ajuster les objectifs et modalités d'action tout au long de la mise en œuvre de la CTG ;

Considérant qu'un comité de pilotage (COPILOTAGE) réunissant la CAF, la MSA et les communes du territoire cosignataires, sera mis en place pour assurer le suivi et l'évaluation des actions ;

**SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30**

Considérant qu'une démarche évaluative structurée sera conduite, combinant suivi continu et pilotage stratégique, avec les chargés de coopération désignés représentants les cosignataires collectant les données, définissant les indicateurs, réalisant les analyses et diffusant les résultats avec l'appui de la Caf ;

Considérant qu'il est essentiel de poursuivre ce partenariat pour le bénéfice de l'ensemble des familles du territoire.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le contenu de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 telle que présentée en annexe.
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention conclue pour la période 2026-2030 et ses éventuels avenants.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

**Pour extrait conforme**  
**Caderousse le 3 décembre 2025**  
**Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL**  
**La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN**

